

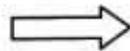
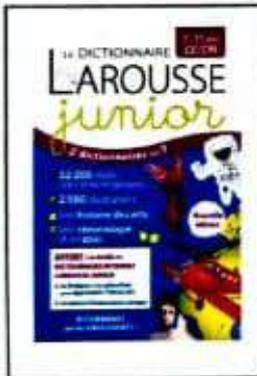


# FO, le syndicat qui ne sait pas ce qu'il signe... ou adhère !

Le syndicat SUD tient à réagir aux récentes déclarations du syndicat FO concernant leur position sur l'accord « **Contrat Social France 2025-2027** ». FO affirme ne pas avoir signé cet accord, mais y avoir adhéré. Pour nous, la distinction qu'ils tentent d'établir entre signature et adhésion est une manœuvre purement rhétorique qui ne change rien au fond : FO s'engage pleinement dans cet accord et doit en assumer toutes les conséquences. Ils sont complices de cet accord et doivent assumer leurs choix.

## FO : la lâcheté et l'enfumage en guise de syndicalisme !

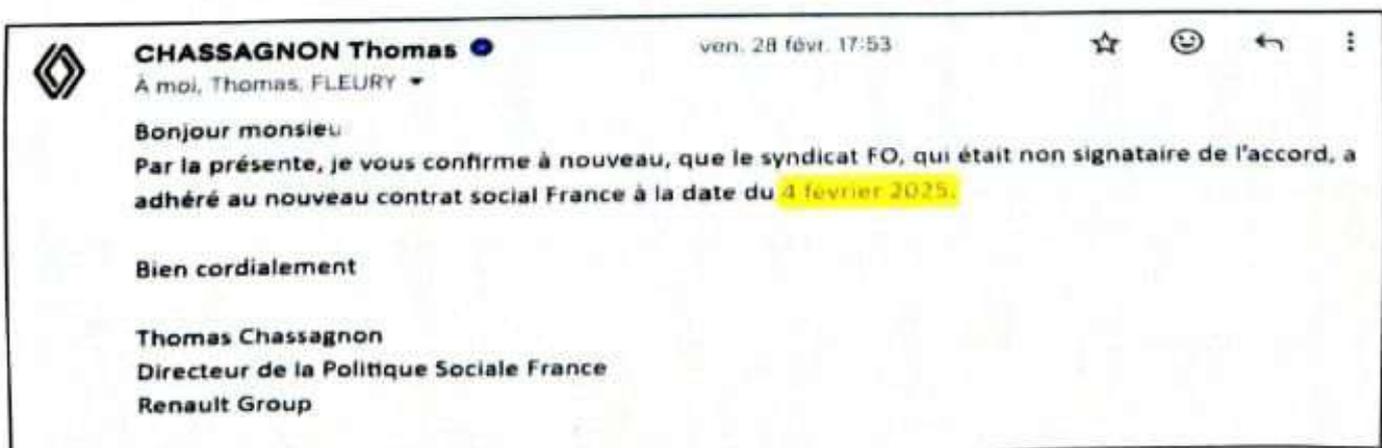
Monsieur FO voici un dictionnaire en version enfant et peut-être vous allez mieux comprendre la définition du mot **ADHÉSION** :



L'adhésion est une procédure qui permet à une organisation syndicale de contresigner un accord collectif qui a déjà été négocié. Cette adhésion entraîne l'obligation de respecter l'accord collectif

**Nous leur rappelons une évidence** : Adhérer à un accord, c'est y souscrire pleinement. Ce n'est pas une option vague ou une adhésion à moitié. Il n'y a pas de "Oui, mais" ou de "Nous avons adhéré, mais...". **Vous êtes dedans, FO. Assumez !**

## Voici le mail du responsable politique France :



Pourquoi FO refuse-t-il d'assumer son adhésion? Parce qu'ils savent pertinemment que cet accord est critiquable et qu'il ne va pas dans l'intérêt des travailleurs. Plutôt que d'avoir le courage de dire ouvertement qu'ils soutiennent cet accord, ils préfèrent jouer avec les mots, comme s'il suffisait d'un tour de passe-passe linguistique pour tromper tout le monde.

Ce comportement est non seulement hypocrite, mais aussi une insulte à l'intelligence des travailleurs et travailleuses. Un syndicat digne de ce nom assume ses décisions, qu'elles soient bonnes ou mauvaises. FO, lui, préfère rester dans le flou, pensant pouvoir éviter les critiques.

## FO, Un syndicat qui ne connaît même pas les bases du droit !



Nous vous renvoyons aux articles L2261-3 au L2261-6 du Code du travail

*Un syndicat représentatif qui n'a pas été signataire d'un accord collectif peut ultérieurement y adhérer. Cette adhésion produit les mêmes effets que la signature initiale.*

**Autrement dit, adhérer, c'est signé !**

## Pourquoi FO n'est pas sur la première page de l'accord ?

Voici l'explication :



Le cycle électoral des usines Renault s'est achevé fin novembre 2024. Le pourcentage du SYNDICAT FO ne permettait plus qu'il soit représentatif en centrale (- de 10%) et comme par **MAGIE**, la direction évoque une erreur sur comptabilisation des votants en faveur de FO. En ce début d'année 2025, FO redevient représentatif avec 10.8% pour signer l'accord social 2025 début février ainsi que l'accord NAO fin février.

Chez SUD, nous ne jouons pas sur les mots. Nous ne faisons pas semblant d'être avec les travailleurs tout en signant en douce des accords qui ne servent pas leurs intérêts. Nous ne nous cachons pas derrière des artifices pour éviter d'assumer nos responsabilités.

Nous appelons l'ensemble des salariés à ne pas se laisser manipuler par FO et ses discours trompeurs. Le syndicalisme, le vrai, ne se fait pas dans l'ambiguïté et les petits arrangements.



Suivez-nous sur  
**facebook**

**: Sud Renault Douai**

